FRANCE, TERRE D'ACCUEIL : L'ESSENTIEL

L'essentiel à retenir concernant l'immigration en France en 4 messages clés

1. LA FRANCE, UN VIEUX PAYS D'IMMIGRATION

L'immigration est une composante structurelle de la société française depuis plus d'un siècle et demi. Environ 20% des Français ont au moins un parent ou un grand parent étranger.

Les étrangers représentent environ 6% de la population totale.
L'immigration a longtemps été d'origine européenne. Aujourd'hui, les immigrés viennent à 44% du continent Africain (dont 30% du Maghreb) et 14% d'Asie.

Parmi les étrangers accueillis en France, la part de réfugiés est d'environ 6%. Le droit d'asile est une tradition issue de la révolution française, mais juridiquement reconnu par l'ONU après la seconde guerre mondiale.

2. LES ÉTRANGERS ONT COMBATTU POUR RENDRE LA FRANCE LIBRE

Pendant la première et la seconde Guerre mondiale des centaines de milliers d'étrangers ont combattu sous le drapeau français.

Beaucoup sont morts pour la France : des immigrés (Italiens, Grecs, Turcs, Hongrois, Tchèques, Polonais, Chinois, Indochinois, Espagnols, Arméniens, juifs d'Europe de l'Est…) mais surtout des Magrébins, Africains, Malgaches, Indochinois… recrutés massivement dans les colonies françaises.

La Grande Mosquée de Paris fut construite en hommage aux 70 000 musulmans morts pour la France en 14/18. Elle servit de lieu de résistance au nazisme et de refuge pour les juifs pendant l'occupation allemande en France.

FRANCE, TERRE D'ACCUEIL : L'ESSENTIEL

3. MALGRÉ DES DIFFICULTÉS, L'INTÉGRATION FONCTIONNE

63% des Français considèrent qu'il y a trop d'immigrés en France (BVA, 2018).

59% des Français se disent « pas racistes du tout » (CNCDH, 2018).

Les enfants d'immigrés ont les mêmes taux de réussite au bac et d'accès aux études supérieures que les « natifs ».

En cas d'injures ou de délits aux motifs racistes, antireligieux ou de discrimination, il faut se tourner vers la police ou le Défenseur des droits.

4. S'INTÉGRER EN FRANCE C'EST PARTAGER LES VALEURS DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ, DE FRATERNITÉ ET DE LAÏCITÉ

L'Etat est le gardien des libertés individuelles et de la cohésion sociale. Il garantit à **chaque individu la même égalité de droits et d'obligations.**

En France, c'est **l'individu** qui est sujet de droit, pas le groupe, la communauté, auquel il appartient.

C'est pourquoi en France les personnes ne sont jamais recensées en fonction de leurs origines ethniques ou de leurs appartenances religieuses.

Le modèle d'intégration française n'est pas le communautarisme, un modèle que l'on trouve par exemple aux USA ou en Grande Bretagne.